

**MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-À-PIERRE
MRC DE PORTNEUF**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue au centre communautaire le 16 décembre 2025 à 19h00 sous la présidence de monsieur Daniel Cauchon, maire.

Présents :

Conseillères :	Cindy Cantin Cyntia Vigneault
Conseillers :	Daniel Tremblay François Bélanger Jacquelin Goyette Sylvain Landry
Maire	Daniel Cauchon

Secrétaire d'assemblée : Geneviève Hamelin, directrice-générale et greffière-trésorière

1. ADMINISTRATION

1.1 Ouverture de la séance

1.2 Mot du Maire

1.3 Point d'information des conseillères et conseillers

2025-12-229

1.4 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

DE MODIFIER l'ordre du jour afin d'ajouter la nomination d'un membre du conseil d'administration auprès de *l'Office municipal d'habitation du grand Portneuf* (OMHGP)

Adoptée

2025-12-230

1.5 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2025

Il est proposé par M. Sylvain Landry
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2025 tel que déposé sans apporter de modification.

2025-12-231

1.6 Autorisation de paiement des dépenses du mois de novembre 2025

ATTENDU QUE la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil ;

Il est proposé par M. François Bélanger
Et résolu à l'unanimité des membres présents



D'APPROUVER la liste des dépenses telle que déposée pour le mois de novembre 2025.

Mme Geneviève Hamelin directrice générale et greffière-trésorière étant autorisé à procéder au paiement des dépenses figurant sur cette liste dont le total est de 44 803.91\$

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Geneviève Hamelin, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Rivière-à-Pierre, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites par la résolution 2025-12-231 au montant de 44 803.91\$

Geneviève Hamelin, directrice générale et greffière-trésorière

2025-12-232

1.7 Autorisation de paiement à *La clé de sol* pour l'achat de tablettes destinées aux membres du conseil municipal

Il est proposé par M. Daniel Tremblay
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER le paiement de la facture numéro 353994 d'un montant de 2 055.36 \$ incluant les taxes.

Adoptée

2025-12-233

1.8 Autorisation de paiement à *Claude Boutin services sanitaires* pour le nettoyage des grilles de rues

Il est proposé par M. François Bélanger
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER le paiement de la facture numéro ECB13518 d'un montant de 3 044.17 \$ incluant les taxes.

Adoptée

2025-12-234

1.9 Autorisation de paiement à *la Municipalité de Lac-aux-Sables* pour les interventions du service incendie

Il est proposé par M. François Bélanger
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER le paiement de la facture numéro 250430 d'un montant de 3 144.07\$.

Adoptée

2025-12-235

1.10 Autorisation de paiement à *PG Solutions inc.* pour l'utilisation des logiciels de janvier à décembre 2026

Il est proposé par Mme Cyntia Vigneault
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER le paiement des factures numéro CESA63173 et CESA62429 d'un montant respectif de 3,663.10\$ et de 8 328.79\$ incluant les taxes.

Adoptée

2025-12-236

1.11 Autorisation de paiement à *Service Incentech inc.* pour l'achat de deux valves pour le camion de pompier

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER le paiement de la facture numéro 2229 d'un montant de 2 396.59\$ incluant les taxes.

Adoptée

2025-12-237

1.12 Autorisation de paiement à *Communication L.A.S.* pour les communications radio du service incendie, de la voirie et de l'urbanisme d'octobre 2025 à octobre 2026

Il est proposé par M. Sylvain Landry
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER le paiement de la facture numéro 40214 d'un montant de 3 311.28\$ incluant les taxes.

Adoptée

2025-12-238

1.13 Autorisation de paiement à *Transport Alain Carrier inc.* pour nivelingement de chemin et dégagement de ponceau

Il est proposé par M. Daniel Tremblay
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER le paiement de la facture numéro 12103 d'un montant de 2 242.01\$ incluant les taxes.

Adoptée

2025-12-239

1.14 Autorisation de paiement à *Malette S.E.N.C.R.L.* pour l'audit dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024

Il est proposé par M. Daniel Tremblay
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER le paiement de la facture numéro F1-00370776 d'un montant de 4 305.81\$ incluant les taxes.

Adoptée

2025-12-240

1.15 Autorisation de paiement à la *Ville de St-Raymond* pour l'intervention du service incendie le 1^{er} mars 2025 au 798, rue du Lac-Labbé

Il est proposé par M. Sylvain Landry
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER le paiement de la facture numéro 2025-000637 d'un montant de 3 423.14\$.

Adoptée

2025-12-241

1.16 Autorisation de paiement du premier de cinq versements à *Transport Alain Carrier Inc* pour le déneigement des chemins municipaux

ATTENDU QUE *Transport Alain Carrier inc* a obtenu le contrat de déneigement pour les années 2024 à 2029 ;

ATTENDU QUE le montant est indexé de 2.2% selon l'indice des prix à la consommation de statistique Canada

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER le paiement du premier versement pour la saison 2025-2026, pour un total de 66 306.91\$.

Adoptée

2025-12-242

1.17 Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que le français dans les communications de la Municipalité

ATTENDU QUE *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* établit un devoir d'exemplarité de l'État afin de marquer l'importance du rôle que joue l'Administration québécoise dans la protection et la pérennité de la langue française ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-à-Pierre est un organisme de l'Administration visé et que l'organisme doit se conformer à la disposition ;

ATTENDU QUE l'article 29.15 de la *Charte de la langue française* stipule que tout organisme de l'Administration auquel s'applique la politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas où le permettent les dispositions de la section I de ladite charte ;

Il est proposé par Mme Cindy Cantin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal confirme que la Municipalité se sert exclusivement du français et qu'elle n'a recours à aucune des exceptions prévues à la Charte ou aux règlements ;

QUE la présente résolution tienne lieu de directive en vertu de l'article 29.15 de la *Charte de la langue française* ;

QUE la présente résolution soit transmise au ministère de la Langue française, diffusée sur le site internet de la Municipalité et envoyée à tous les employés.

Adoptée

2025-12-243

1.18 Nomination d'un représentant du conseil de la Municipalité de Rivière-à-Pierre au conseil de la MRC de Portneuf

CONSIDÉRANT QUE le maire, M. Daniel Cauchon est nommé d'office afin de siéger au conseil de la MRC de Portneuf, conformément à l'article 210.26 de la *Loi sur l'organisation territoriale* ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité peut désigner parmi ses membres une personne pour remplacer le maire à titre de représentant(e) de la municipalité, conformément à l'article 210.27 de la *Loi sur l'organisation territoriale* ;

CONSIDÉRANT QUE M. Daniel Tremblay a été élu conseiller municipal lors des élections municipales du 2 novembre 2025 ;

Il est proposé par Mme Cyntia Vigneault
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseiller, M. Daniel Tremblay soit nommé substitut du maire à la MRC de Portneuf pour la durée du mandat ;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Portneuf.

Adoptée

2025-12-244

1.19 Déclaration des intérêts pécuniaires des élus (es)

CONSIDÉRANT QUE l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1) oblige chaque membre du conseil municipal à produire une déclaration de ses intérêts pécuniaires dans les 60 jours suivant le début de son mandat et à la mettre à jour annuellement ;

CONSIDÉRANT QUE les déclarations doivent être déposées au greffe et rendues accessibles conformément aux exigences légales ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil suivants ont remis leur déclaration annuelle d'intérêts pécuniaires dûment complétée :

- Daniel Cauchon, Maire
- Cindy Catin, conseillère au poste 1
- Daniel Tremblay, conseiller au poste 2
- François Bélanger, conseiller au poste 3
- Sylvain Landry, conseiller au poste 5
- Jacqueline Goyette, conseiller au poste 4
- Cyntia Vigneault, conseillère au poste 6

Il est proposé par M. François Bélanger
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal prenne acte du dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil ci-dessus mentionnés, conformément à la loi ;

QUE lesdites déclarations soient versées aux archives du greffe municipal ;

QUE le greffier (ou directeur général/ greffier-trésorier) soit chargé d'assurer leur conservation et leur accessibilité conformément aux dispositions législatives en vigueur ;

QUE le présent dépôt soit inscrit au procès-verbal de la séance du conseil.

Adoptée

2025-12-245

1.20 Nomination d'un représentant (relayeur) à la *Table de concertation des ainés de Portneuf* (TCAP)

ATTENDU QUE la Table de concertation des aînés de Portneuf vise à promouvoir le bien-être et l'inclusion des personnes aînées dans la MRC de Portneuf ;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité veut désigner parmi ses membres un représentant(e) à cette table afin que leurs besoins soient entendus et pris en compte ;

Il est proposé par Mme Cindy Cantin
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la conseillère, Mme Cynthia Vigneault soit nommée représentante ;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la TCAP.

Adoptée

2025-12-246

1.21 Nomination d'un représentant au conseil d'administration de l'*Office municipale d'habitation du grand Portneuf* (OMHGP)

ATTENDU QUE l'OMHGP a pour mission de fournir des logements de qualité, accessibles et adaptés aux besoins des personnes à faible revenu, en tenant compte de leur capacité financière ;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité veut désigner parmi les élus(es) un membre du conseil d'administration à afin que les besoins de la Municipalité soient entendus et pris en compte ;

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la conseillère, Mme Cynthia Vigneault, conseillère, soit nommée représentante pour la municipalité de Rivière-à-Pierre au conseil d'administration de l'O.M.H.G.P. ;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à l'OMHGP.

Adoptée

Avis de motion du projet de règlement numéro 556-26 sur l'imposition des taxes, des tarifs et compensations 2026

Avis de motion est donné qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, le règlement # 556-26 sur l'imposition des taxes, des tarifs et des compensations pour l'année 2026.

2025-12-247

1.22 Dépôt et présentation du projet de règlement numéro 556-26 sur l'imposition des taxes, des tarifs et des compensations 2026

1.23 Période de question

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2025-12-248

2.1 Capacité maximale et matériel disponible – Salle communautaire

ATTENDU QUE le Service incendie a calculé une capacité théorique de la salle communautaire ;

ATTENDU QUE le matériel disponible à la location (tables et chaises) doit être utilisé de manière à assurer le confort et la sécurité des usagers lors des activités organisées dans la salle ;

ATTENDU QUE la disposition réelle des tables et des chaises limite le nombre de personnes pouvant circuler aisément et assurer la sécurité ;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite adapter la capacité affichée à la capacité réelle en usage courant et au confort des usagers ;

Il est proposé par M. Sylvain Landry
Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la capacité maximale de la salle communautaire, à afficher à l'entrée, est fixée à 135 personnes assises, et ce, malgré la capacité théorique plus élevée calculée par le Service incendie, afin de garantir la sécurité et la circulation adéquate dans la salle ;

QUE cette capacité maximale doit être affichée de manière visible à l'entrée de la salle, conformément à la réglementation provinciale du Québec sur la sécurité incendie ;

QUE la capacité maximale et l'utilisation du matériel doivent être communiquées aux utilisateurs et respectées lors de toute activité dans la salle communautaire.

2025-12-249

Adoptée

2.2 Service incendie – Embauche d'un directeur

CONSIDÉRANT QUE la restructuration du service incendie implique la direction du SISEM ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-aux-Sables est mandataire du SISEM ;

CONSIDÉRANT QUE le processus de sélection est terminé ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité et du consultant *Claude Grenier Ressources humaines* ;

Il est proposé par Mme Cindy Cantin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil procède à l'embauche de M. Pascal Martel, à titre de directeur incendie, selon les conditions du contrat de travail pour ce poste. Il est de plus résolu que la date d'entrée en fonction est le 12 janvier 2026.

Adoptée

2025-12-250

2.3 Service incendie – Embauche d'un pompier temps plein

CONSIDÉRANT la résolution de la municipalité de Lac-aux-Sables numéro 2025-08-168, relative à la vacance au poste de pompier(ère) temps plein au sein du SISEM ;

CONSIDÉRANT QUE le processus de sélection a été dûment complété, incluant des entrevues avec trois candidats ;

Il est proposé par M. Daniel Tremblay
Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil procède à l'embauche de monsieur Ryan Young, à titre de pompier temps plein, selon les conditions prévues au contrat de travail relatif à ce poste au sein du SISEM, et que son entrée en fonction soit fixée au mois de janvier 2026.

Adoptée

2025-12-251

2.4 SISEM - Prévisions budgétaires 2026

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale du SISEM (Sécurité incendie secteur est de Mékinac) ;

CONSIDÉRANT la préparation budgétaire pour 2026 ;

CONSIDÉRANT la présentation de la proposition budgétaire recommandée par le comité SISEM et l'analyse de celle-ci ;

CONSIDÉRANT l'affectation du surplus SISEM au budget de fonctionnement 2026 ;

Il est proposé par Mme Cyntia Vigneault
Et résolu à l'unanimité des membres présents

- **QUE** dans le cadre de l'entente intermunicipale relative à l'application du schéma de couverture de risques en incendie, le conseil adopte le budget annuel total du SISEM pour l'année 2026, soit 420 383 \$;
- **CONFIRME** l'imputation d'un montant de 25 000 \$ à l'année financière 2026 provenant du surplus cumulé au SISEM ;
- **CONFIRME** la quote-part pour la municipalité de Rivière-à-Pierre au montant de 83 030,35 \$;

Adoptée

3. TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

2025-12-252

3.1 Modification de la résolution numéro 2025-08-169 concernant le Règlement d'emprunt numéro 47-2025 de la Régie Régionale de Gestion des Matières Résiduelles de Portneuf (RRGMRP) décrétant un emprunt de 2 159 592,88 \$

CONSIDÉRANT QUE la RRGMRP a modifié le règlement numéro 47-2025 afin d'amortir le prêt sur une période de 10 ans au lieu de 5 ans ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement d'emprunt doit être adopté par résolution selon l'article 607 du Code municipal ;

Il est proposé par M. Sylvain Landry
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER le règlement d'emprunt numéro 45-2025 de 2 159 592.88\$ adopté par la RRGMRP le 18 septembre 2025.

Adoptée

4. URBANISME

2025-12-253

4.1 Nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

ATTENDU QUE les membres du CCU doivent être désignés par résolution du conseil ;

ATTENDU QUE le CCU est composé de cinq (5) personnes, soit trois (3) membres du conseil et deux (2) résidents de la Municipalité ;

Il est proposé par Mme Cindy Cantin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

DE nommer les élus suivants M. Sylvain Landry ; M. François Bélanger et M. Jacqelin Goyette de même que les citoyens suivants Mme Andrée St-Laurent et M. Luc Duval au Comité consultatif d'urbanisme. Leur mandat débute immédiatement pour une durée de deux ans. Mme Andrée St-Laurent agira à titre de présidente du comité.

Adoptée

2025-12-254

4.2 Demande à la Commission de toponymie du Québec d'officialiser le nom d'un lac

CONSIDÉRANT QUE Madame Jade Dussault et Monsieur Antony Roy, propriétaires du lot numéro 6 501 520 et d'*Escale au lac S.E.N.C.* ont déposé une demande afin de nommer et d'officialiser le nom du lac sur leurs propriétés ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires proposent le nom « lac Mica »

CONSIDÉRANT QUE le mica est un des principaux minéraux qui compose le granite ;

CONSIDÉRANT QUE le nom a été retenu à la suite d'une consultation citoyenne ;

Il est proposé par M. Daniel Tremblay
Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la municipalité de Rivière-à-Pierre demande à la *Commission de toponymie* de nommer et d'officialiser le nom « lac Mica » situé sur le lot numéro 6 501 520.

Adoptée

5. LOISIRS ET SERVICES À LA COLLECTIVITÉ

2025-12-255

5.1 Aide financière à CJSR-TV Portneuf

ATTENDU QUE *CJSR-TV Portneuf* est un organisme à but non lucratif ;

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été déposée à la Municipalité pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026 ;

ATTENDU QUE le conseil souhaite appuyer la diffusion d'information et de culture à travers le territoire des MRC de Portneuf et de Jacques-Cartier ;

Il est proposé par M. Sylvain Landry
Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la Municipalité accorde une aide financière d'un montant de 300\$.

Adoptée

6. CORRESPONDANCE

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. François Bélanger, de lever la présente séance.

La séance est levée par monsieur le maire à 19 h 47 heures